DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à 19H00



N°110/2024 – Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité : transformation d'un poste d'ATSEM à 28/35° en poste à 29.75/35° (école des Vavres)

Conseillers en exercice: 25 - Présents: 20 - Excusés avec Pouvoir: 3 - Excusé sans Pouvoir: 1

Absent: 1 - Votants: 23

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 28 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

ETAJENT PRESENTS:

Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR:

Mesdames, Messieurs MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Nadia SAUDRAIS), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), TRICHOT Patricia (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

ETAIT EXCUSÉ: Monsieur GRUET Alexis.

ETAIT ABSENT: Monsieur VAUGEOIS Patrick.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des emplois qui recense les effectifs permanents de la commune compte 9 postes d'ATSEM : 4 à l'école du Village et 5 à l'école des Vavres (soit une ATSEM par classe).

Afin d'être en corrélation avec les besoins réels du service, il est proposé :

- o d'augmenter de 6.25 % la quotité de travail d'un poste d'ATSEM à temps non-complet affecté à l'école des Vavres (29.75/35ème au lieu de 28/35ème),
- et de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents de la commune.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Education - Enfance - Jeunesse,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241204-110-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024 Publication : 11/12/2024 **APPROUVE** l'augmentation de la quotité de travail du poste d'ATSEM visé ci-dessus et la mise à jour du tableau des emplois permanents ci-annexé, à compter du 1^{er} janvier 2025,

DONNE tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Le secrétaire Patrick BOUVARD

